



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet enquête environnementale Stony	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN438-188001/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client EN438-18-8001	Date 2018-06-12
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-615-7490	
File No. - N° de dossier KIN-8-50002 (615)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-06-19	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Denbeigh, Andrew	Buyer Id - Id de l'acheteur kin615
Telephone No. - N° de téléphone (613) 484-1586 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Public Service and Procurement Canada 340 Albert Street, 10th Floor OTTAWA ON K1A 0S5 Attention: Anthony Gariano	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 005 à la demande EN438-188001/A – Enquêtes environnementales au sein de la Première Nation de Stony Point, Ontario

La présente modification vise à :

- 1. Afficher les questions posées par les fournisseurs et leurs réponses respectives ;**
 - 2. Remplacement de la base de paiement.**
-

Question 1 :

Concernant les trous de forage pratiqués dans les morts-terrains ou le substratum rocheux. Est-il maintenant prévu que cet article inclue le temps consacré par les techniciens des consultants pour recueillir des échantillons de sol durant le forage?

Réponse 1

Non. N'incluez pas le temps consacré par les techniciens des consultants pour recueillir des échantillons de sol durant le forage dans le coût par mètre. Le coût de l'échantillonnage sera fixé à l'aide de la base d'établissement des prix « A ». Veuillez vous reporter à la version révisée de la base de paiement pour plus de détails.

Question 2 :

Concernant l'installation de piézomètres. Est-il maintenant prévu que cet élément comprenne le temps consacré par les techniciens des consultants à la purge et à l'échantillonnage? Si oui, pouvez-vous également fournir des détails sur les volumes de purge et les conductivités hydrauliques des diverses formations à échantillonner dans le but d'évaluer le temps qui sera nécessaire à la purge et à la collecte des échantillons, ou préciser une période présumée qui sera nécessaire pour purger et échantillonner chaque piézomètre, pour fins du calcul des coûts?

Réponse 2 :

N'incluez pas le temps consacré par les techniciens des consultants à la purge et à l'échantillonnage dans la base d'établissement des prix « B ». Le temps consacré par les techniciens des consultants à la purge et à l'échantillonnage sera facturé à l'aide de la base d'établissement des prix « A ». Les rapports de l'échantillonnage précédents sont disponibles sur le site GCcollab avec les autres documents de référence.

Question 3 :

Les unités pour le forage de trous dans les morts-terrains et dans le substratum rocheux sont indiquées comme coût par mètre pour l'année 1 et l'année 2. Il est présumé que l'utilisation annuelle estimative indiquée est donc aussi en mesurée en mètres. Pouvez-vous le confirmer? Pouvez-vous aussi préciser s'il s'agit d'un trou de forage de 5 mètres, ou de 5 trous de forage de 1 mètre, ou une autre combinaison de ceux-ci, car cela aura une incidence importante sur l'ensemble des coûts de forage et d'échantillonnage qui seront inclus dans l'estimation?

Réponse 3

L'usage estimatif est mesuré en mètres. La profondeur moyenne des trous de forage sur le site est d'environ 5,5 mètres.

Question 4

En ce qui concerne des trous de forage (dans les morts-terrains et le substratum rocheux), pouvez-vous préciser ce qu'on entend par « échantillonnage et gestion du sol »? TPSGC a-t-il l'intention d'inclure la conteneurisation des déblais des sols contaminés et l'élimination hors site dans le coût de cette unité?

Réponse 4 :

Les sols contaminés doivent être éliminés conformément aux lois et règlements. Ce coût sera imputé comme un débours et n'est pas compris dans les frais par mètre pour les trous de forage.

Question 5

En ce qui concerne le forage de trous (dans les morts-terrains et le substratum rocheux), et la déclaration selon laquelle « les fournitures peuvent être réclamées à titre de débours », TPSGC prévoit-il que les fournitures anticipées soient réclamées séparément de ces coûts (par mètre)?

Réponse 5 :

Oui, les fournitures pour les trous de forage doivent être réclamées à titre de dépenses au lieu d'être incluses dans le prix par mètre pour les trous de forage.

Question 6 :

Pouvez-vous préciser si l'on prévoit utiliser les « piézomètres » comme des puits de surveillance des eaux souterraines pour fins d'échantillonnage?

Réponse 6 :

Oui.

Question 7 :

En ce qui concerne l'installation de piézomètres, y a-t-il des exigences techniques pour la construction (p. ex., le tuyau en PVC doit mesurer 2 po de diamètre, enveloppe protectrice en surface, etc.)?

Réponse 7 :

Pratique normale. Voir les rapports sur GCCollab pour plus de détails au sujet de la construction des piézomètres.

Question 8 :

L'intention de TPSGC est-elle que les coûts des installations piézométriques soient indépendants du forage, ou devons-nous supposer que les puits seraient installés après le forage des trous?

Réponse 8 :

Oui, le coût de la piézométrie sera fixé séparément (conformément à la base d'établissement des prix « B »), peu importe si l'appareil est installé en même temps que le trou de forage ou après le trou de forage.

Question 9 :

En ce qui concerne l'installation de piézomètres, et la déclaration selon laquelle « les fournitures peuvent être réclamées à titre de débours », TPSGC prévoit-il que les fournitures anticipées soient réclamées séparément de ces coûts (par mètre)?

Réponse 9 :

Oui, les fournitures pour l'installation de piézomètres devraient être comptées comme des débours.

Question 10 :

Pouvez-vous préciser ce qu'on entend par « échantillonnage et gestion de l'eau »? TPSGC a-t-il l'intention d'inclure la conteneurisation de l'eau de rinçage contaminée et l'élimination hors site dans le coût de cette unité?

Réponse 10 :

Les eaux contaminées doivent être éliminées conformément aux lois et règlements. Ce coût sera imputé comme un débours et n'est pas compris dans les frais par mètre pour les trous de forage. Veuillez vous reporter à la version révisée de la base de paiement pour plus de détails.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN438-188001/A
Client Ref. No. – N° de réf. du client
EN438-18-8001

Amd. No. - N° de la modif.
005
File No. – N° du dossier
KIN-8-50002

Buyer ID – Id de l'acheteur
kin615
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question 11 :

Généralement, le développement des puits et l'échantillonnage sont effectués par le personnel sur le terrain (et non par le sous-traitant). L'intention de TPSGC est-elle que le coût d'installation de piézomètres couvre tous les travaux par toutes les parties en ce qui concerne l'installation, le développement et l'échantillonnage?

Réponse 11 :

Les frais pour le développement et l'échantillonnage ne devraient pas être inclus dans le prix d'installation de piézomètres, et seront plutôt inclus dans base d'établissement des prix « A ». Veuillez vous reporter à la version révisée de la base de paiement pour plus de détails.

ANNEXE « B », BASE DE PAIEMENT

Supprimer toutes les versions antérieures de la base de paiement et insérer ce qui suit :

Périodes d'établissement des prix :

Année 1 : Date d'attribution jusqu'au 31 mars 2019;
Année 2 : Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;
Année 3 : (facultatif) du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;
Année 4 : (facultatif) du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;
Année 5 : (facultatif) du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Tous les prix sont en devise canadienne et n'incluent pas la TVH ou la TPS (qui doivent être indiquées sur les factures comme une rubrique distincte).

Utilisations estimatives :

L'estimation des utilisations est présentée strictement aux fins d'évaluation et n'engage aucunement le Canada à des paiements qui surpassent l'utilisation réelle autorisée. Tous les travaux visés par le présent contrat doivent être autorisés au moyen d'autorisations des tâches signées (formulaire 626 du MDN) avant d'être entrepris.

Frais des déplacements en lien avec la mobilisation et la démobilisation

Il s'agit d'un tarif forfaitaire incluant les profits, les coûts de fonctionnement, les dépenses de déplacement de chaque ressource (camion, rail, avion, etc.), l'hébergement en voyage, les honoraires en voyage, le déplacement des équipements nécessaires, du site et en provenance de celui-ci, plus une heure de travail productif sur place. Les frais de déplacement ne s'appliqueront pas si la personne est déjà sur place. Il sera seulement facturé une fois par appel, pour chaque personne. Ce taux s'applique à l'entrepreneur et à ses sous-traitants relativement à tous les déplacements au site de travail dans la Première nation de Stony Point et aux bureaux du MDN à Ottawa. Les frais d'hébergement durant le séjour sur place seront versés conformément à la rubrique Frais de subsistance.

Frais de subsistance – Directive sur les voyages du Conseil national mixte

Les frais de subsistance autorisés de l'entrepreneur, encourus de manière raisonnable et appropriée dans l'exécution des travaux, seront remboursés au prix coûtant, sans indemnité pour les profits ou les frais administratifs, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'hébergement commercial qui sont précisées aux annexes B, C et D de la [Directive sur les voyages du Conseil national mixte](#) et aux autres dispositions de la directive qui concernent les « voyageurs » plutôt que les « employés ». Tous les voyages devront être préautorisés par l'autorité administrative du projet. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

Coût estimatif : 30 000 \$ par année.

Débours

Toute exigence et tout coût en sous-traitants, en essais de laboratoire, en matériaux, en fournitures ou en location d'équipement doivent être indiqués dans le formulaire d'Autorisation des tâches signé et les demandes de paiement. Ils seront réclamés au coût réel pour l'entrepreneur sans majoration ou frais généraux pour l'entrepreneur. Sauf autorisation du chargé de projet sur le formulaire 626 du MDN, l'entrepreneur doit offrir tout contrat pour l'obtention de biens et de services se chiffrant à plus de 10 000 \$ au plus bas soumissionnaire (sélectionné parmi au moins trois soumissionnaires qualifiés).

**Base d'établissement des prix « A », taux pour les déplacements et main d'œuvre
 Tarifs horaires fermes tout compris pour la main-d'œuvre**

Tarifs horaires fermes pour le personnel de l'entrepreneur et taux plafonds pour les sous-traitants, y compris sans toutefois s'y limiter : les frais accessoires, le profit, la main-d'œuvre directe, la supervision et l'équipement standard. Les tarifs sont en devise canadienne et n'incluent pas la TVH. L'équipement standard comporte les articles requis pour l'exécution normale des travaux, y compris l'équipement de protection individuelle, les appareils photo, les outils à main, les appareils GPS à main (précision minimale de ± 3 m), les ordinateurs et les logiciels, les radios bidirectionnelles et les téléphones cellulaires. Les tarifs pour la main-d'œuvre seront utilisés pour le travail productif, les délais d'attente et les déplacements approuvés.

P O I N T	Catégorie de personnel	Utilisation estimative annuelle en heure	Année 1 Tarifs horaires fermes	Année 2 Tarifs horaires fermes	Utilisation estimative annuelle des déplacements sur appel à Stony Point	Année 1 Tarifs des déplacements sur appel à Stony Point	Année 2 Tarifs des déplacements sur appel à Stony Point	Utilisation estimative annuelle des déplacements sur appel à Ottawa	Année 1 Tarifs des déplacements sur appel à Ottawa	Année 2 Tarifs des déplacements sur appel à Ottawa
1	Gestionnaire de projet	110	\$	\$	1	\$	\$	1	\$	\$
2	Professionnel principal de l'environnement	55	\$	\$	1	\$	\$	1	\$	\$
3	Professionnel principal de l'ERSHE	55	\$	\$	1	\$	\$	1	\$	\$
4	Biologiste principal	40	\$	\$	1	\$	\$	1	\$	\$
5	Archéologue principal	80	\$	\$	2	\$	\$	1	\$	\$
6	Technicien principal de terrain	150	\$	\$	1	\$	\$	0	\$	\$
7	Professionnel de l'environnement intermédiaire	500	\$	\$	1	\$	\$	1	\$	\$
8	Technicien sur le terrain intermédiaire	150	\$	\$	1	\$	\$	0	\$	\$
9	Professionnel de l'environnement débutant	270	\$	\$	1	\$	\$	0	\$	\$
10	Technicien de terrain débutant	150	\$	\$	4	\$	\$	0	\$	\$
11	Biologiste adjoint	80	\$	\$	2	\$	\$	0	\$	\$
12	Analyste du SIG	100	\$	\$	0	\$	\$	0	\$	\$
13	Guide sur le terrain	100	\$	\$	6	\$	\$	0	\$	\$
14	Administration	40	\$	\$	0	\$	\$	0	\$	\$

Base d'établissement des prix « B », TROUS DE FORAGE ET INSTALLATION DE PIÉZOMÈTRES

DESCRIPTION	Utilisation estimative annuelle	coût par mètre Année 1	coût par mètre Année 2	Utilisation estimative annuelle des déplacements sur appel	Année 1 Tarifs des déplacements sur appel	Année 2 Tarifs des déplacements sur appel
TROUS DE FORAGE PRATIQUÉS DANS LES MORTS-TERRAINS (sable, argile, etc.) (y compris le travail, l'équipement et les fournitures du technicien de forage, qui seront réclamés à titre de débours)	11	\$	\$	1	\$	\$
DES TROUS DE FORAGE PRATIQUÉS DANS LE SUBSTRATUM ROCHEUX (y compris le travail, l'équipement et les fournitures du technicien de forage, qui seront réclamés à titre de débours)	11	\$	\$	1	\$	\$
PUITS D'ESSAI	10	\$	\$	1	\$	\$
DESCRIPTION	Utilisation estimative annuelle	coût unitaire Année 1	coût unitaire Année 2	Utilisation estimative annuelle des déplacements sur appel	Année 1 Tarifs des déplacements sur appel	Année 2 Tarifs des déplacements sur appel
INSTALLATION DE PIÉZOMÈTRES (JUSQU'À UNE LONGUEUR DE 3 M) – (y compris l'équipement, le travail du technicien de forage, l'installation et les fournitures, qui seront réclamés à titre de débours)	1	\$	\$	1	\$	\$
INSTALLATION DE PIÉZOMÈTRES (PLUS DE 3 M JUSQU'À 7 M DE LONGUEUR) – (y compris l'équipement, le travail du technicien de forage, l'installation et les fournitures, qui seront réclamés à titre de débours)	8	\$	\$	1	\$	\$
INSTALLATION DE PIÉZOMÈTRES (PLUS DE 7 M JUSQU'À 12 M DE LONGUEUR) – (y compris l'équipement, le travail du technicien de forage, l'installation et les fournitures, qui seront réclamés à titre de débours)	1	\$	\$	1	\$	\$

BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX « C », ANALYSES DE SOL

Cela ne comprend pas les coûts d'échantillonnage

PARAMÈTRES	Annuelle estimative d'utilisation	coût unitaire Année 1	coût unitaire Année 2
HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)	10	\$	\$
Hydrocarbures pétroliers par fraction (CCME)	10	\$	\$
BPC (biphényles polychlorés)	10	\$	\$
Métaux analysés – 13 métaux (Ag, As, Ba, Cd, Cr, Mn, Al, Fe, Cu, Pb, Hg, Ni, Zn)	20	\$	\$
Composés organiques volatils (COV)	10	\$	\$
SPFA (substances perfluoroalkyles et polyfluoroalkyles)			
Contaminants énergiques : nitroamines, nitroaromatiques, esters nitriques (HMX, RDX, 1,3,5-trinitrobenzène, 1,3-dinitrobenzène, nitrobenzène, 3,5-dinitroaniline, nitroglycérine, tétryl, 2,4,6-trinitrotoluène, 2-amino-4,6-dinitrotoluène, 4-amino-2,6-dinitrotoluène, 2,4-dinitrotoluène, 2,6-dinitrotoluène, 2-nitrotoluène, 4-nitrotoluène, 3-nitrotoluène, pentaerythritol tétranitrate (PETN), 1,2-dinitrobenzène)	20	\$	\$

BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX « D », ANALYSE DE L'EAU

Cela ne comprend pas les coûts d'échantillonnage

PARAMÈTRES	Utilisation estimative annuelle	coût unitaire Année 1	coût unitaire Année 2
HAP	10	\$	\$
Hydrocarbures pétroliers par fraction	10		
Métaux analysés – 13 métaux (Ag, As, Ba, Cd, Cr, Mn, Al, Fe, Cu, Pb, Hg, Ni, Zn)	25	\$	\$
COV	10	\$	\$
SPFA	10	\$	\$
Coliformes (totaux et fécaux)	10	\$	\$
Contaminants énergiques : nitroamines, nitroaromatiques, esters nitriques (HMX, RDX, 1,3,5-trinitrobenzène, 1,3-dinitrobenzène, nitrobenzène, 3,5-dinitroaniline, nitroglycérine, tétryl, 2,4,6-trinitrotoluène, 2-amino-4,6-dinitrotoluène, 4-amino-2,6-dinitrotoluène, 2,4-dinitrotoluène, 2,6-dinitrotoluène, 2-nitrotoluène, 4-nitrotoluène, 3-nitrotoluène, pentaerythritol tétranitrate (PETN), 1,2-dinitrobenzène)	25	\$	\$

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES